



Cher(e) Collègue,

Dans le cadre du DES de chirurgie thoracique et cardiovasculaire, il est possible à partir de juillet 2019 de s'inscrire à la **formation spécialisée transversale (FST) de chirurgie de guerre et de catastrophe pour la rentrée 2019/2020.**

- **Le but de cette FST** est d'acquérir un bagage dans le domaine de la prise en charge individuelle et collective des traumatisés sévères.
- **Le contenu pédagogique** comporte des cours en lignes et 4 séminaires en présentiel avec séances de simulations permettant d'acquérir d'une part les connaissances nécessaires à la gestion logistique d'un afflux saturant de blessés en métropole ou dans un pays en situation de guerre ou de catastrophe et d'autre part l'ensemble des gestes techniques de Damage Control Surgery du tronc, des membres et de l'extrémité cranio encéphalique.
- Il faut par ailleurs valider **deux semestres dans des services de chirurgie validant la FST**, l'agrément nécessitant la présence d'un trauma center de niveau 1 (minimum 400 accueils de déchocage/an), l'un dans un service CTCV ayant l'agrément, l'autre dans un service d'une autre spécialité participant à cette FST (orthopédie, viscéral, urologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie pédiatrique) ayant l'agrément.
- Le collège recommande que ce second stage soit fait dans un service de chirurgie viscérale agréé FST.
- Ces deux semestres peuvent être réalisés tout ou partie avant la 3ème année d'approfondissement. Un des deux peut aussi trouver place en phase de consolidation. Les 4 séminaires de 2,5 jours sont réalisés pendant l'année d'inscription à la FST. Néanmoins, l'enseignement devant initialement commencer à la rentrée 2020-2021, ces séminaires de simulations ne seront probablement pas accessibles cette année; (les internes peuvent s'inscrire, valider le ou les stages et suivre l'enseignement sur SIDES dans l'attente des séminaires l'année suivante).
- **Le nombre de places nationales** est limité : 30 par an environ, pour l'ensemble des internes des DES concernés avec une priorité pour les militaires. Un interne qui fait une demande, mais dont l'inscription est non-validée peut se réinscrire une seule fois, l'année suivante. Même s'il n'y a pas de poste ouvert dans la subdivision d'un interne, il peut s'inscrire. Cela a été formellement précisé par les ministères sous le terme « candidatures issues de régions exemptes de poste ouvert ».

Les profils des internes qui pourraient suivre cet enseignement :

- ceux et celles qui souhaitent s'engager dans la réserve opérationnelle du service de santé des armées pour participer à des missions extérieures en zone de conflit armé,
- ceux et celles qui souhaitent s'engager dans un programme chirurgical au profit d'une ONG qui participe à des missions de soins dans des zones à risque de guerre et catastrophe dans un programme chirurgical.,
- ceux qui se destinent à une carrière hospitalière ou HU dans un trauma center de niveau 1 et qui comptent s'investir au sein de leur établissement dans l'organisation de l'accueil et de la prise en charge des traumatisés sévères et des situations sanitaires d'exception.

Il est demandé :

- aux chefs de service qui le souhaitent de faire les **demandes d'agrément** pour cette FST auprès du pilote local de la FST (désignation faite par les doyens le mois dernier)
- **aux coordinateurs locaux du DES CTCV de recevoir les internes intéressés** pour évaluer la pertinence et la faisabilité de cette formation dans leur cursus et le cas échéant de faire suivre les demandes d'inscription auprès du pilote local de la FST et impérativement au bureau du collège pour recensement.

Ceci concerne essentiellement **les internes de 2017**, pour cette année. Si un chef de service ou un coordonnateur est interrogé par un interne « ancien régime » par exemple de 2016, voire 2015, il faut renvoyer la demande vers Jean Philippe Avaro. Cela relève plus de ce qui se faisait avant , ou pourra aussi être envisagé de manière identique mais après l'obtention du DESC, dans le cadre de la formation continue.

Pour toute demande de renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à Jean Philippe Avaro : jean-philippe.avaro@intradef.gouv.fr

Bernard Kreitmann, Directeur du Collège
Jean-Philippe Avaro, Secrétaire du Collège